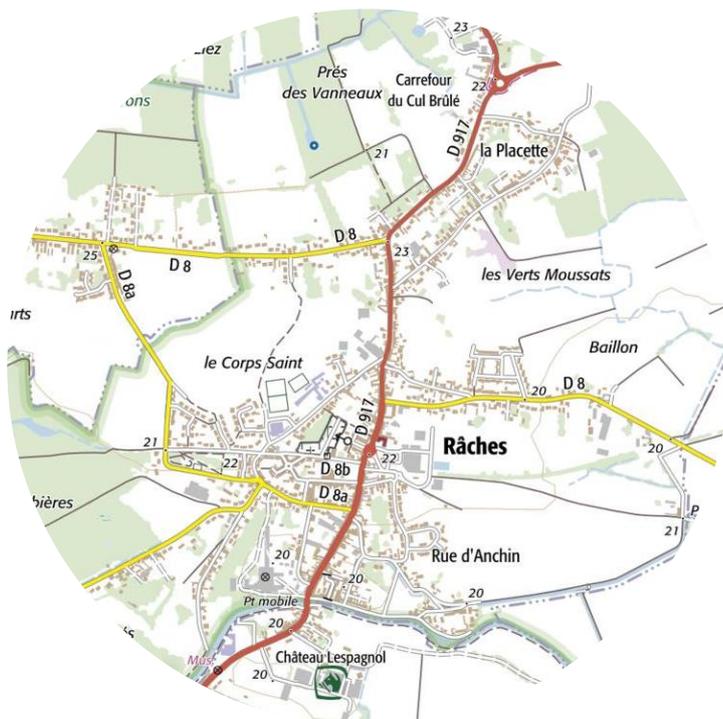


Commune de
RACHES

Plan Local d'Urbanisme



Obligations
Diverses

Vu pour être annexé à la délibération du xx/xx/xxxx
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Râches,
Le Maire,

ARRÊTÉ LE : 05/07/2024

APPROUVÉ LE : xx/xx/xxxx

Dossier 20055907

réalisé par



Auddicé Urbanisme
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Tableau des Obligations Divers de la commune de RACHES

01-Patrimoine Paysager

ARCHEO

Se reporter au plan de l'arrêté pour le détail des zones

Zones de préemption archéologiques

LOIBARNIER

D938-Route à grande circulation

Loi Barnier

LOIBARNIER

D917-Route à grande circulation

Loi Barnier

02-Nuisances sonores

VB

D8=> Debut:D8A- Fin: LIM.COM. DE RACHES-Voirie routière

Secteurs voies bruyantes (routes 2016, voies ferrées 2002)

VB

D917=> Debut:LIM.COM. DE DOUAI- Fin: RUE JOSEPH TISON (RD 8A)-Voirie routière

Secteurs voies bruyantes (routes 2016, voies ferrées 2002)

VB

D917=> Debut:RUE DE BAILLON (RD 8)- Fin: RUE FLORENTIN DEBRUILLE (RD 8)- Voirie routière

Secteurs voies bruyantes (routes 2016, voies ferrées 2002)

VB

D8=> Debut:LIM.COM. DE ROOST-WARENDIN- Fin: PANNEAU ENTREE D'AGGLO.-Voirie routière

Secteurs voies bruyantes (routes 2016, voies ferrées 2002)

VB

D8=> Debut:PANNEAU ENTREE D'AGGLO.- Fin: D917-Voirie routière

Secteurs voies bruyantes (routes 2016, voies ferrées 2002)

VB

D938=> Debut:D 917- Fin: LIM.COM. DE FLINES LEZ RACHES-Voirie routière

Secteurs voies bruyantes (routes 2016, voies ferrées 2002)

VB

D917=> Debut:RUE DE L'EGALITE (RD 8B)- Fin: RUE DE BAILLON (RD 8)-Voirie routière

Secteurs voies bruyantes (routes 2016, voies ferrées 2002)

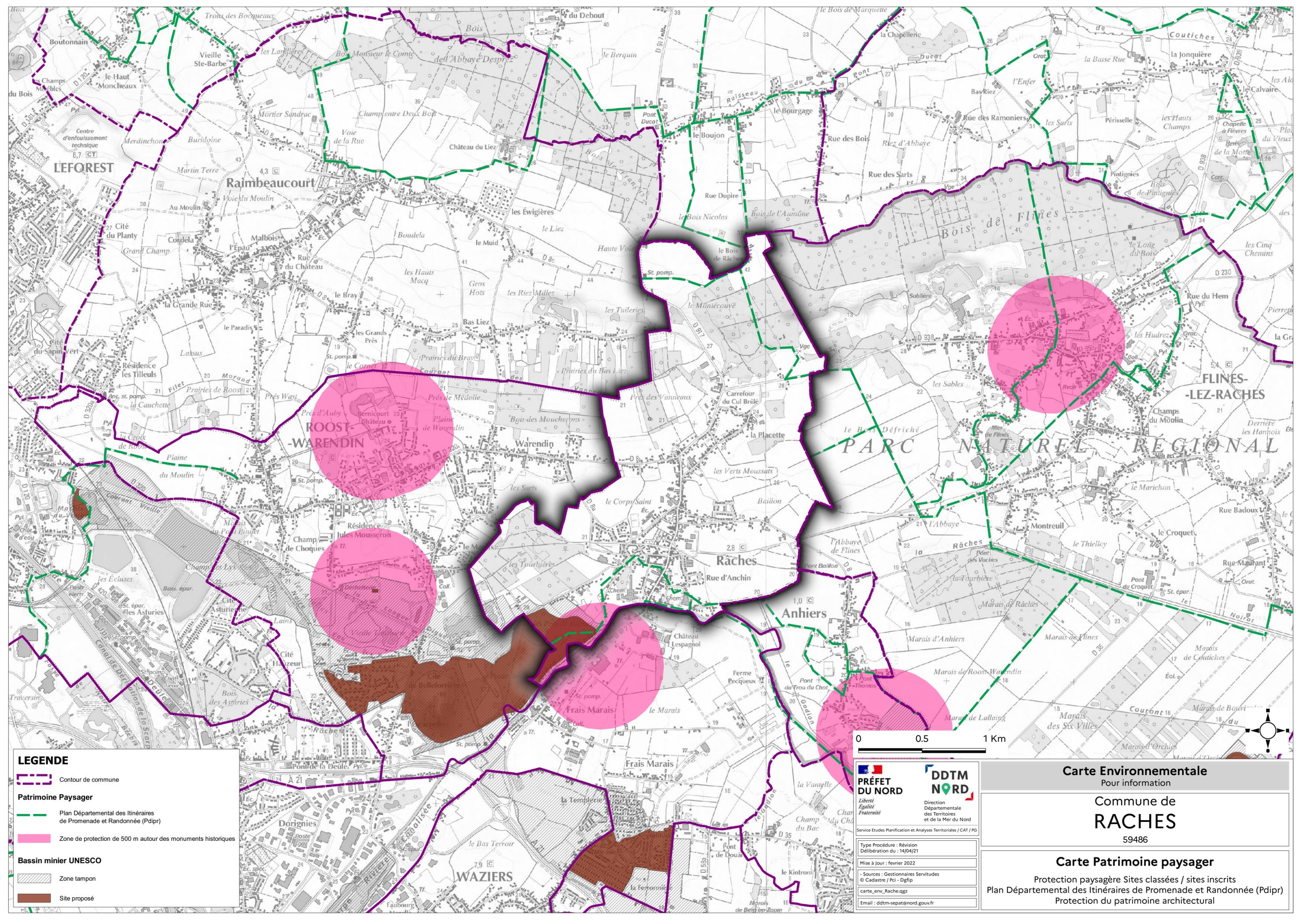
VB

D917=> Debut:LIMITE COM. WAZIERS- Fin: LIMITE COM. RACHES-Voirie routière

Secteurs voies bruyantes (routes 2016, voies ferrées 2002)

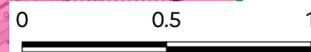
Tableau des Obligations Divers de la commune de RACHES

VB <i>Secteurs voies bruyantes (routes 2016, voies ferrées 2002)</i>	D917=> Debut:D938- Fin: LIM.COM. DE RAIMBEAUCOURT (RD-Voirie routière)
VB <i>Secteurs voies bruyantes (routes 2016, voies ferrées 2002)</i>	D917=> Debut:RUE FLORENTIN DEBRUILLE (RD 8)- Fin: D938-Voirie routière
VB <i>Secteurs voies bruyantes (routes 2016, voies ferrées 2002)</i>	D938=> Debut:LIM.COM. DE RACHES- Fin: PANNEAU ENTREE D'AGGLO.-Voirie routière
VB <i>Secteurs voies bruyantes (routes 2016, voies ferrées 2002)</i>	D917=> Debut:RUE JOSEPH TISON (RD 8A)- Fin: RUE DE L'EGALITE (RD 8B)- Voirie routière



LEGENDE

- Contour de commune
- Patrimoine Paysager**
 - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdiplr)
 - Zone de protection de 500 m autour des monuments historiques
- Bassin minier UNESCO**
 - Zone tampon
 - Site proposé



PRÉFET DU NORD
 Liberté
 Egalité
 Fraternité

DDTM NORD
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Service Etudes Planification et Analyses Territoriales / CAT / PG

Type Procédure : Révision
 Délégation du : 14/04/21

Mise à jour : février 2022

Sources : Gestionnaires Servitudes
 © Cadastre / Pci - Dgipr

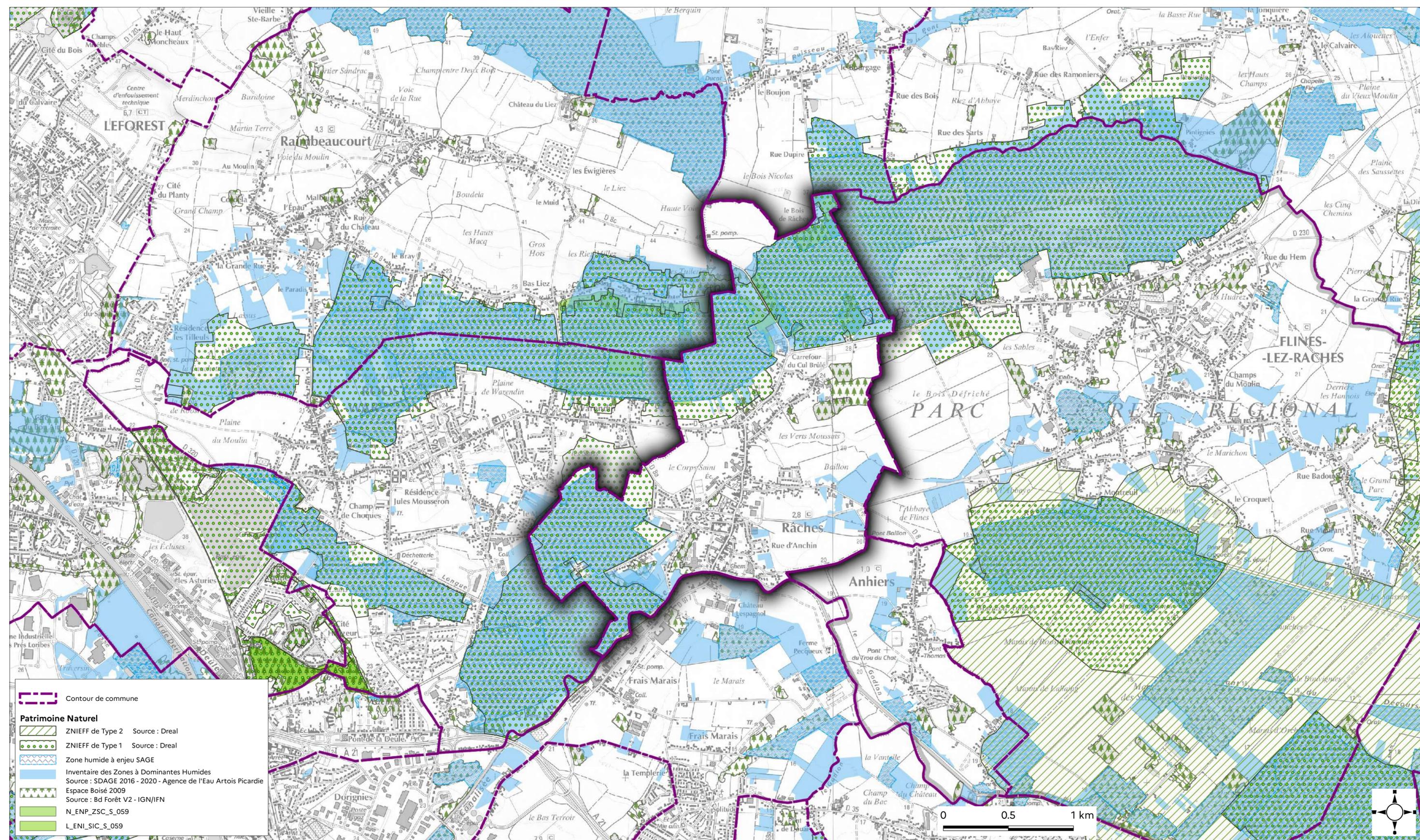
carte_env_Rache.qgz

Email : ddtm-sepat@nord.gouv.fr

Carte Environnementale
 Pour information

Commune de **RACHES**
 59486

Carte Patrimoine paysager
 Protection paysagère Sites classés / sites inscrits
 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdiplr)
 Protection du patrimoine architectural



Zones à dominantes humides du SDAGE

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée du SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans le SAGE.

La représentation des Zones à Dominante Humide du SDAGE (1/ 50 000) est donc fournie à titre indicatif, et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SAGE pour obtenir les délimitations des zones humides retenues (1), ainsi que les prescriptions de préservations.

(1) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

Natura 2000

Réseau écologique européen cohérent formé à terme par les Zones de Protection Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Une section particulière aux sites Natura 2000 dans le Code de l'environnement précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art L. 414.1 à L. 414.7 du Code de l'Environnement).

Elles sont issues de l'inventaire des Sites d'Intérêts Communautaires (SIC) transmis à la commission en 2002 et 2005.

Znieff

Zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique Les objectifs sont la connaissance permanente aussi exhaustive que possible des espaces naturels, terrestres et marins, dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables. Il y a 2 types de Znieff et cet inventaire de première génération est en cours de modernisation.

- type I : secteurs de superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.
- type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Inventaire Espace Boisé

Le référentiel géographique forestier de l'IGN est un outil de référence pour les professionnels de la filière bois et pour les acteurs de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

La BD Forêt® est une base de données vecteur de référence pour l'espace forestier et les milieux semi-naturels. Elaborée par photo-interprétation d'images en infrarouge couleurs de la BD ORTHO®, la BD Forêt® est réalisée par emprises départementales sur le territoire métropolitain.

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

DDTM NORD
Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Service Etudes Planification et Analyses Territoriales / CAT / PG

Type Procédure : Révision
Délibération du : 14/04/21

Mise à jour : février 2022

Sources : Gestionnaires Servitudes
© Cadastre / Pci - Dgfp

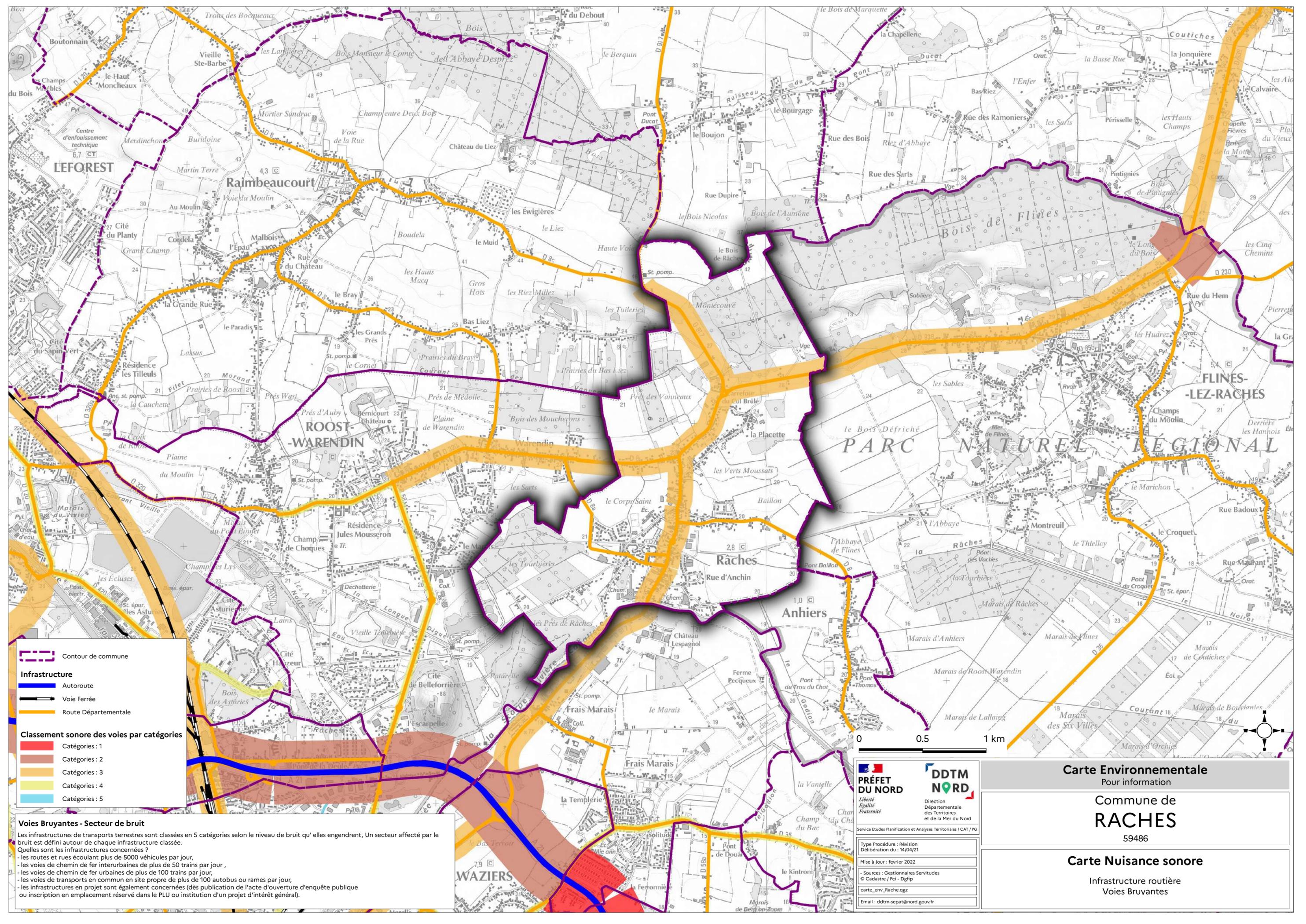
carte_env_Racheqz

Email : ddtm-sepat@nord.gouv.fr

Carte Environnementale
Pour information

Commune de
RACHES
59486

Carte Patrimoine naturel
Inventaire des Zones à Dominantes Humides
Zone humide à enjeu SAGE
Znieff de Type 1 & 2
Espace Boisé - Natura 2000



Contour de commune

Infrastructure

- Autoroute
- Voie Ferrée
- Route Départementale

Classement sonore des voies par catégories

- Catégories : 1
- Catégories : 2
- Catégories : 3
- Catégories : 4
- Catégories : 5

Voies Bruyantes - Secteur de bruit

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.

Quelles sont les infrastructures concernées ?

- les routes et rues écoulant plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).

PRÉFET DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité

DDTM NORD
Direction
Départementale
des Territoires
et de la Mer du Nord

Service Etudes Planification et Analyses Territoriales / CAT / PG

Type Procédure : Révision
Délégation du : 14/04/21

Mise à jour : février 2022

Sources : Gestionnaires Servitudes
© Cadastre / Pci - Dgfp

carte_env_Rache.qgz

Email : ddtm-sepat@nord.gouv.fr

Carte Environnementale
Pour information

Commune de RACHES
59486

Carte Nuisance sonore
Infrastructure routière
Voies Bruyantes

Les Continuités Ecologiques Régionales en Hauts-de-France

A1	A2	A3			
B1	B2	B3	B4	B5	
C1	C2	C3	C4	C5	C6
D1	D2	D3	D4	D5	D6
E1	E2	E3	E4	E5	E6
F1	F2	F3	F4	F5	F6
G1	G2	G3	G4	G5	G6
H1	H2	H3	H4	H5	H6
	I1	I2	I3	I4	

CONTINUITES ECOLOGIQUES

Réservoirs de biodiversité

- Réservoirs de Biodiversité de la trame bleue (cours d'eau de la liste 2 + réservoirs biologiques des Sdage)
- Réservoirs de Biodiversité de la trame verte

Corridors principaux

- Corridors boisés
 - Corridors humides
 - Corridors littoraux
 - Corridors ouverts
 - Corridors multitrames
 - Corridors fluviaux
- Attention: les corridors écologiques, au contraire des réservoirs, ne sont pas localisés précisément par le schéma. Ils doivent être compris comme des "fonctionnalités écologiques", c'est-à-dire des caractéristiques à réunir entre deux réservoirs pour répondre aux besoins des espèces (faune et flore) et faciliter leurs échanges génétiques et leur dispersion.*

Zones à enjeu

- Zones à enjeu d'identification de corridors bocagers
- Zones à enjeu d'identification de corridors boisés
- Zones à enjeu d'identification des chemins ruraux et éléments du paysage supports de corridors potentiels

OBSTACLES A LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE

Intersections entre les éléments fragmentants et les CER : réservoirs - corridors

- Urbanisation
- Routes de type autoroutier
- Liaisons routières principales
- Voies ferrées à grande vitesse (LGV)
- Autres liaisons ferroviaires où circulent en moyenne au moins 40 trains par jour
- Qualité physico-chimique médiocre et mauvaise des CER
- Obstacles majeurs à l'écoulement

ELEMENTS DE CONTEXTE

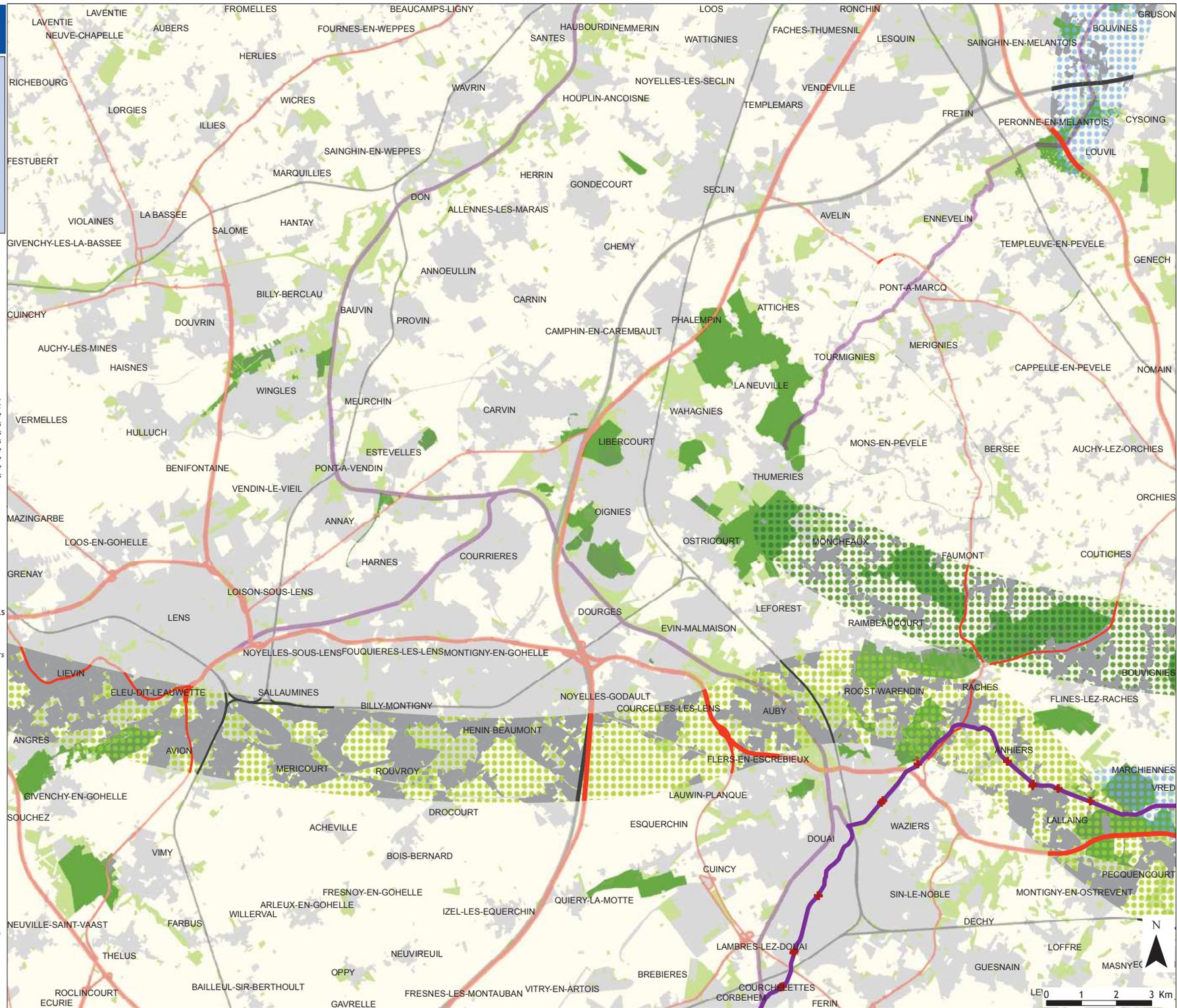
Occupation du sol

- Espaces artificialisés
- Cultures
- Espaces semi-naturels

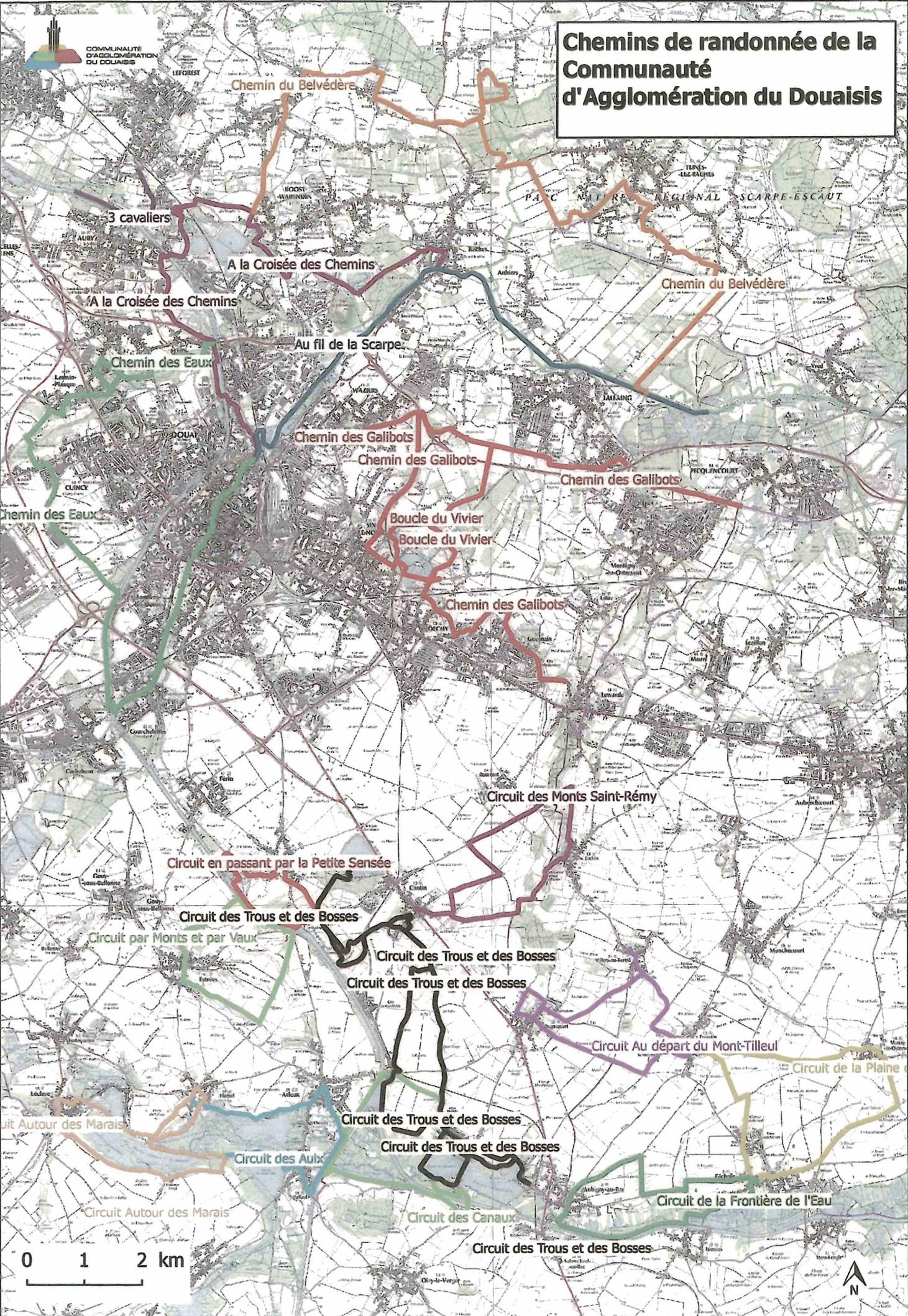
Avertissement au lecteur : cette carte a été réalisée au 1/100 000 au format A3, sa lisibilité est optimale à ce format et n'est pas assurée pour les formats intermédiaires (A4, etc.)

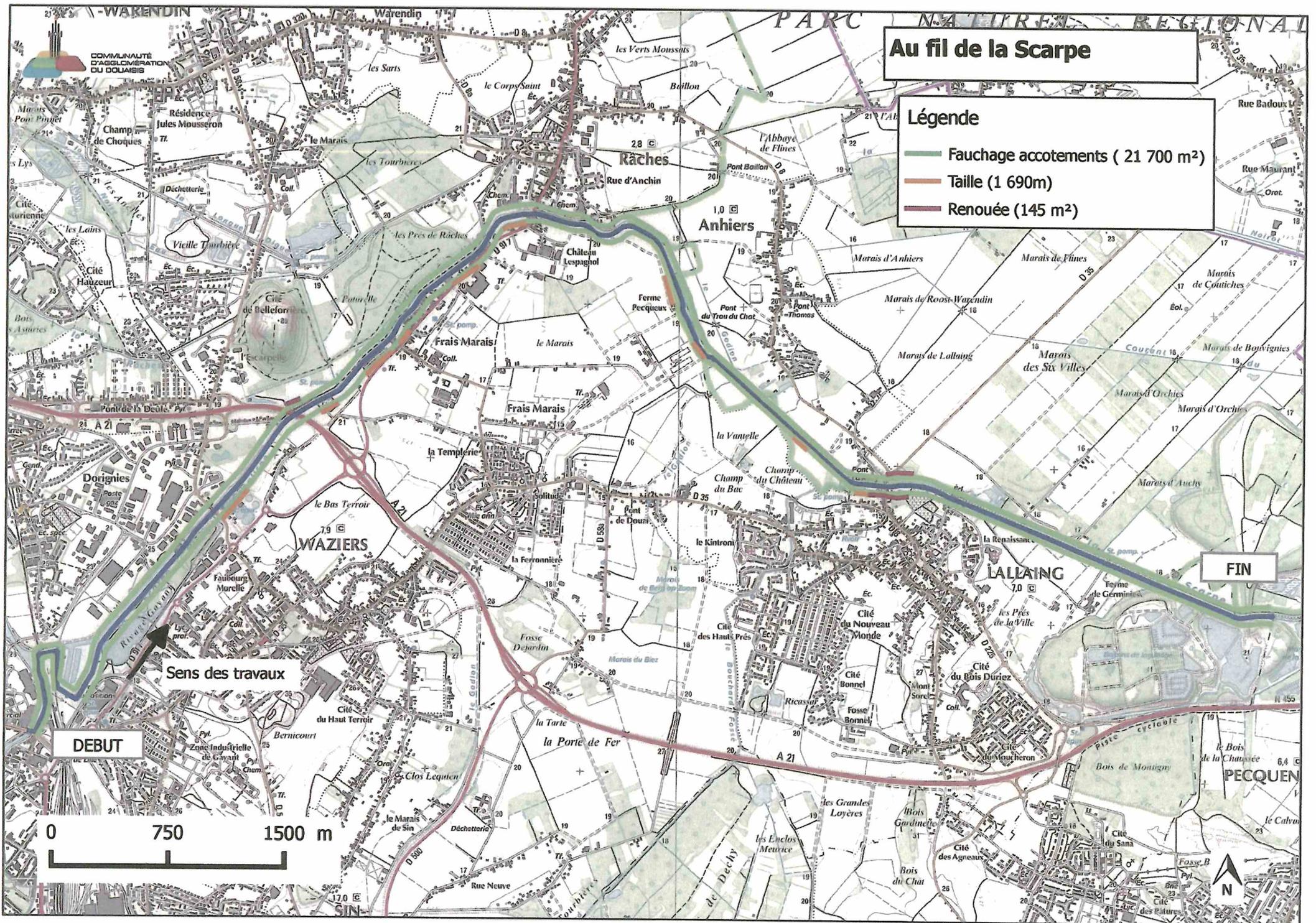


Réalisation : DBIO/DPSR/SIGAC - Sources : Région Hauts-de-France, ©IGN-BD Topo®, MNHN, Aeap, Aesn, Sandre - Carte N° : 486-12 décembre 2018.



Chemins de randonnée de la Communauté d'Agglomération du Douaisis





Au fil de la Scarpe

Légende

- Fauchage accotements (21 700 m²)
- Taille (1 690m)
- Renouée (145 m²)

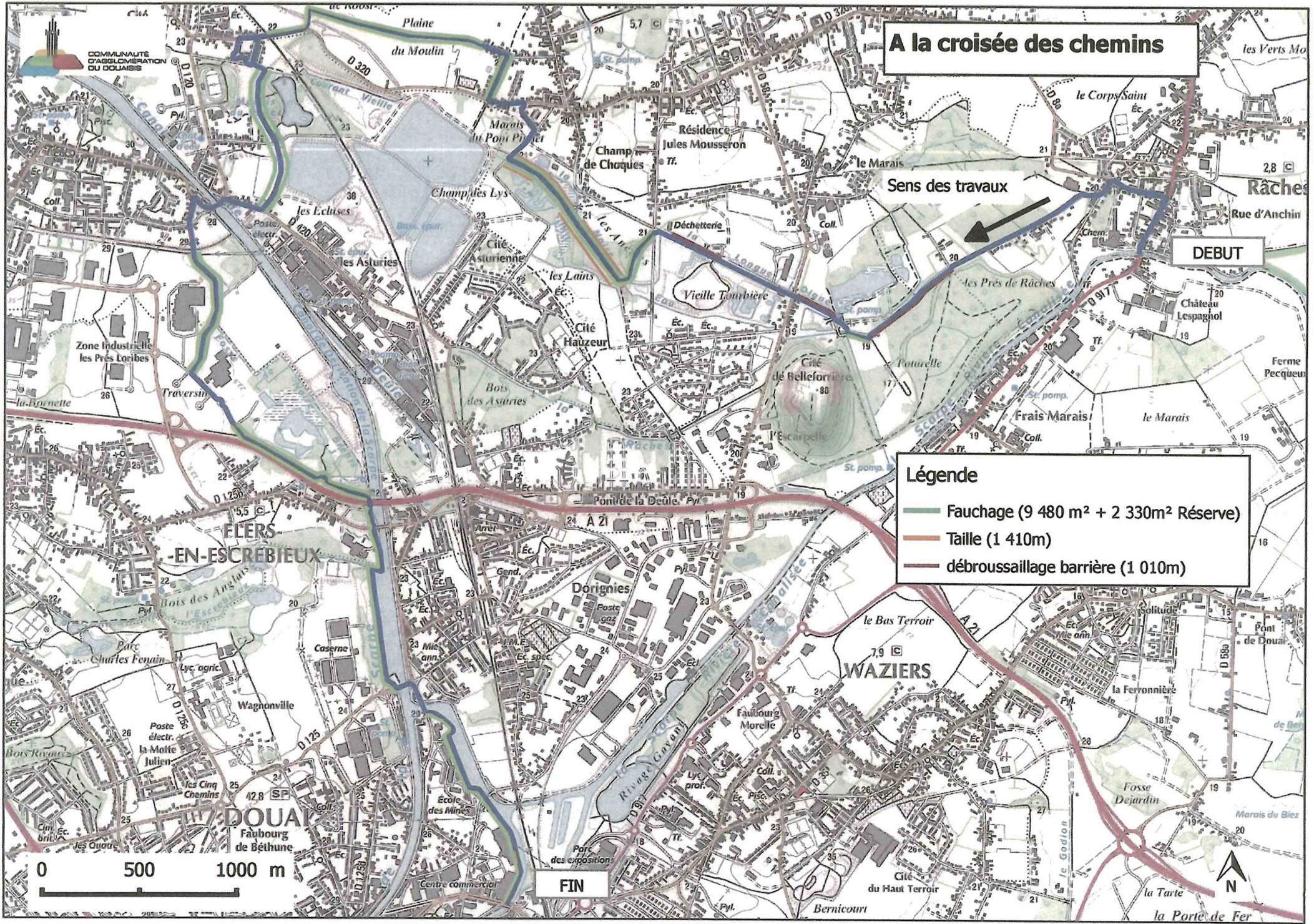
Sens des travaux

DEBUT

FIN

0 750 1500 m





A la croisée des chemins

Sens des travaux

DEBUT

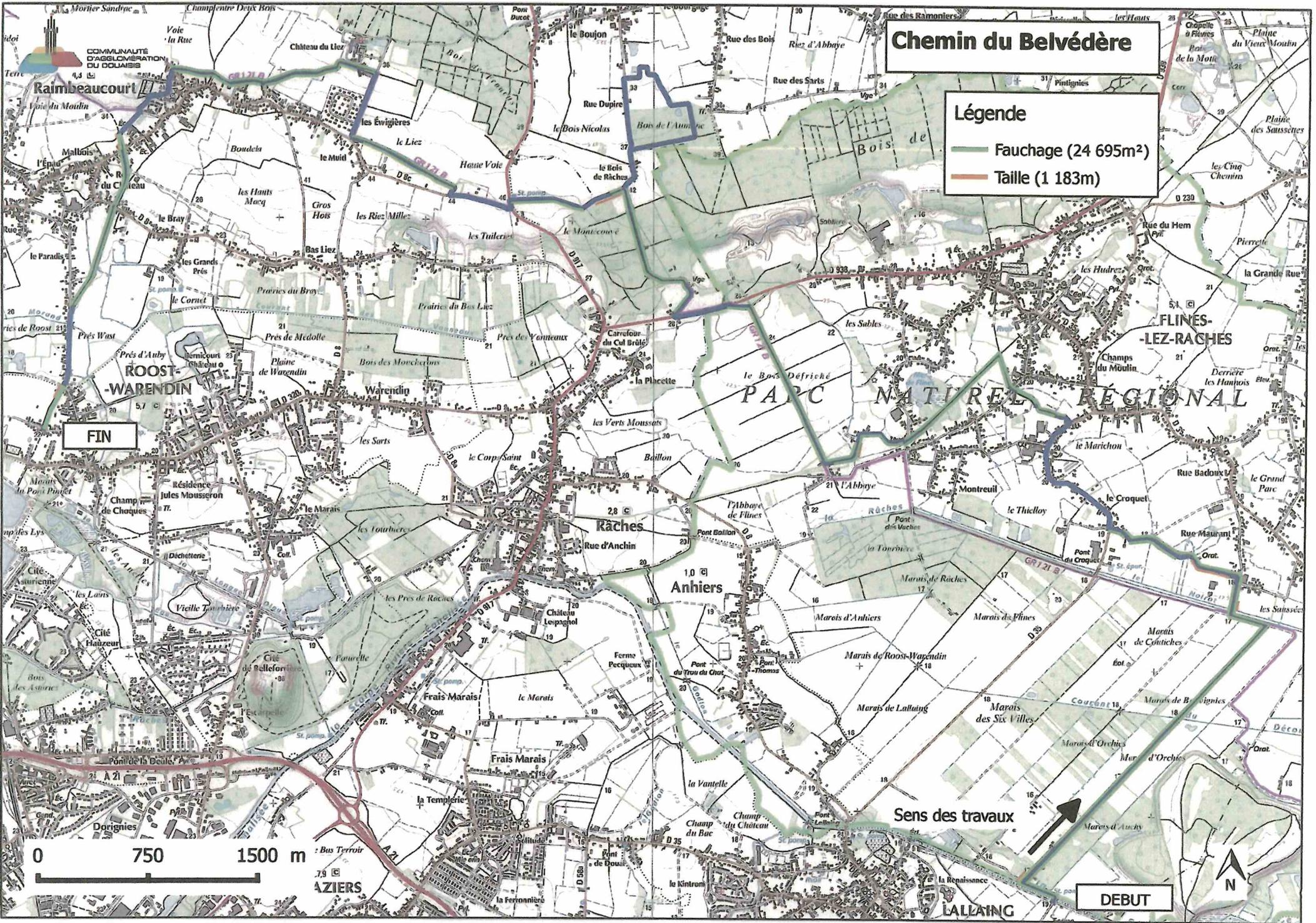
Légende

- Fauchage (9 480 m² + 2 330m² Réserve)
- Taille (1 410m)
- débroussaillage barrière (1 010m)

FIN

0 500 1000 m





Chemin du Belvédère

Légende

- Fauchage (24 695m²)
- Taille (1 183m)

FIN

DEBUT

Sens des travaux



0 750 1500 m

Bus Terroir
AZIERS

